

# Sentiers d'Avenir

Association pour la Création de Sentiers Côtiers Pérennes Respectueux des Usages et de l'Environnement

Adresse : 9 Kercune 56550 Local Mendon

[sentiers.davenir@laposte.fr](mailto:sentiers.davenir@laposte.fr)

<http://www.sentiersdavenir.fr/>

## Bulletin d'information sur les activités du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020

**Bienvenue aux membres qui nous ont rejoint ce trimestre !**

### Vie de l'association au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020

A nouveau, la Covid 19 a impacté l'activité de l'association ce trimestre. Il n'y a eu que deux réunions de bureau. Le quatrième trimestre s'annonce encore difficile, la pandémie persistant. Nous sommes en retard sur les réunions du CA (Conseil d'Administration) prévues aux statuts mais 2 réunions sont programmées au 4<sup>ème</sup> trimestre.

### Dossiers en cours dont SPPL

Peut être également conséquence de la Covid 19, les dossiers SPPL suivis par l'association n'ont pas avancé lors de ce troisième trimestre. Nous n'avons aucune information à vous donner sur les SPPL de Belz, Local Mendon, Landaul et Landévant. Sur les communes de Crach et de La Trinité il n'y a pas d'information non plus (hormis les intentions rappelées récemment par la municipalité de La Trinité sur Mer de relancer la SPPL sur son territoire).

Nous avons évoqué lors du précédent bulletin le dossier « Le Gréo » à Arradon. Le préfet n'avait pas donné suite à notre recours gracieux. Bien que les fondements de l'arrêté préfectoral modifiant le tracé de la SPPL d'Arradon-Le Gréo nous paraissent très fragiles, nous avons décidé de ne pas poursuivre :

- d'une part, parce qu'il n'y a pas d'enjeu environnemental fort à cet endroit
- d'autre part, parce que nous n'avons pas d'adhérent à représenter dans ce secteur.

Nous avons par ailleurs demandé à rencontrer le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer mais nous n'avons pas encore de réponse de sa part. Erosion et submersion sont principalement à l'ordre du jour de l'entrevue sollicitée.

### Eradication des Baccharis sur la Ria d'Etel

La phase 1 d'arrachage des baccharis sur la Ria d'Etel, interrompue prématurément par la COVID 19, est maintenant terminée. Al'Terre Breizh qui a fini son contrat de trois ans, n'est plus l'association « motrice » du projet.

Quelques opérations sont programmées par les responsables de Natura 2000 Ria d'Etel, en attendant que la phase 2 du projet d'éradication de ces végétaux soit lancée. Vous serez informés des dates.

**Merci à tous de participer à ces arrachages selon vos possibilités ! Parlez-en à vos amis et à vos proches.** En effet les bras des étudiants et membres d'autres associations seront moins nombreux en cette fin d'année, faute d'organisation adéquate pour les mobiliser.

Les mesures « covid » sont bien entendu de rigueur pour ces interventions de terrain...

**Merci à tous ceux qui ont pris l'initiative d'intervenir autour de chez eux avant le grainage des plantes.** N'hésitez pas à nous tenir informés des interventions dont vous prenez l'initiative. Nous nous chargeons de transmettre ces informations au Syndicat Mixte de la Ria d'Etel (SMRE).

### Etudes sur les usages de la Ria

Marion FLOREZ (doctorante – Thèse de géographie) étudie la cohabitation des usages dans plusieurs espaces bretons dont la Ria d'Etel. Un premier atelier concernant la ria va se réunir début octobre. Les

résultats de l'enquête (à laquelle certains d'entre nous ont participé) y seront présentés. Un diagnostic partagé du territoire doit également être construit à cette occasion.

L'association est représentée dans le groupe de travail. Quelques membres de Sentiers d'Avenir font aussi partie du groupe, à titre individuel.

Nous vous tiendrons informés des résultats de cet atelier.

## **Journées du Patrimoine (19/20 septembre 2020)**

La municipalité de Locoal Mendon a organisé deux demi-journées de visite du « patrimoine naturel » de la commune (étang de Saint Jean). Le nombre de participants était limité. Chaque cession a fait le plein de participants en quelques heures après l'annonce. Ceci confirme que la demande est forte en la matière.

Il ne s'agissait pas de parcourir le site mais de le comprendre et d'échanger sur les moyens de sa protection tout en permettant au public d'y accéder sans déranger l'avifaune.

Si vous avez des idées de sites où des visites encadrées similaires sont susceptibles d'être organisées, merci de nous le faire savoir. Nous réfléchissons alors à nous associer l'an prochain à ce type de manifestation.

## **Réglementation – Hyper fréquentation des sites**

Une proposition de loi portant diverses mesures tendant à réguler « l'hyper-fréquentation » dans les sites naturels et culturels patrimoniaux est en cours d'instruction.

<http://www.senat.fr/rap/l19-110/l19-1104.html> (voir aussi PDF en PJ).

**C'est un premier pas** vers la régulation de la fréquentation des sites naturels en fonction de leur sensibilité. Cela fait partie des objectifs que notre association s'est fixé par son article 2 qui stipule : « Elle (*l'association*) veillera à ce que des objectifs de fréquentation des sentiers soient affichés, que des moyens de contrôle soient prévus et qu'une régulation de la fréquentation puisse être mise en place, si besoin. »

**Un premier pas seulement**, car, par « HYPER », le législateur met la barre très haut en évoquant dans les rapports des nombres importants de personnes : millions ou centaines de milliers de visiteurs par an... Encore faudra-t-il, peut-on espérer, rapporter ces nombres à la taille des espaces fréquentés...

Un premier pas car, à l'examen détaillé des rapports, la confiance du législateur en nos maires en matière de protection de l'environnement paraît limitée, même si ce n'est pas cet argument qui est mis en avant pour éviter de trop étendre leurs compétences en la matière...

Mais ce premier pas est encourageant !

A bientôt !

**Le président**

Ronan Goavec

**Membres du bureau de Sentiers d'avenir :**

Ronan Goavec (Président), Thierry Guyonvarch (Vice-Président), Jean Michel Gruau (Secrétaire), Raymond Charguillon (Trésorier)